DIPARTAMENTU DI U CISMONTE
REPUBLICA FRANCESE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération
N° 2026-057

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG – PHASE 1A- ACQUISITIONS FONCIÈRES, DÉMOLITIONS ET DÉVIATION DE RÉSEAUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Date de la convocation : 30 octobre 2026

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le QUATRE NOVEMBRE à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. BERTRAND Michel, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SALAZAR Frédéric, Mme CASANOVA Nicole, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. VINCIGUERRA Jean-Philippe, M. LEBRET Arnaud, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. RETALI Pascal, M. BAGUE Guillaume, M. GRAZZINI Geoffrey, Mme VINCIGUERRA Maria

Absents :
Mme LEONARDI Marie-Pierre a donné pouvoir à Mme Fornesi Marie-Dominique,
Mme GHELARDINI Vanina a donné pouvoir à Mme Mandrichi Marie-Paule,
M. FONDACCI Vincent a donné pouvoir à M. Bertrand Michel.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 20	Absents : 0	Représentés : 3

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire

Madame le Maire rappelle que la requalification du centre-bourg de Pietranera est un grand projet à l'échelle de la Commune de San Martino di Lota. C'est un projet complexe qui vise à améliorer la qualité de vie des citoyens, faire face aux enjeux liés au changement climatique, à sécuriser et à rendre accessible au plus grand nombre les espaces, commerces et services publics du centre-bourg.
Pour pouvoir réaliser ce projet, il a été nécessaire de passer par une étape enquête d'utilité publique et d'expropriation.
La première phase du programme de requalification va consister à finaliser les acquisitions foncières, à procéder aux démolitions, à la mise en sécurité provisoire, et à préparer le sol pour recevoir les infrastructures (recalibrage de ruisseau, déviation de réseaux, enfouissement de lignes…). Cette première phase est décomposée en sous étapes.
Il s'agit ici de la Phase 1 a portant sur les acquisitions foncières, démolitions et déviations d'une partie des réseaux, dont le coût total est estimé à 870 000 €.
Il est proposé de solliciter l'aide de l'État et de la Collectivité de Corse à hauteur de 80% du coût de l'opération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212003057-20261104-2026-075-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026

DIPARTAMENTU DI U CISMONTE
REPUBLICA FRANCESE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

- Approuve le projet de requalification et le lancement de la phase 1a,
- Autorise Madame le Maire à solliciter l'aide de l'État à hauteur de 500 000 HT au titre de la DETR, et celle de la Collectivité de Corse à hauteur de 196 000 € HT,
- Fixe ainsi le plan de financement :

Opération : Requalification du centre-bourg- phase 1a - acquisitions foncières, démolitions, déviation de réseaux	Montant HT	taux
Etat- DETR	500 000,00 €	57%
CDC	196 000,00 €	23%
Commune	174 000,00 €	20%
total	870 000,00 €	100%

- Autorise Madame le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier, et si besoin à adapter le plan de financement en sollicitant d'autres partenaires,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026, opération 11-02, APCP2025-02-REQUALIF PIETRANERA

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212003057-20261104-2026-075-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026